

<https://clg-antoine-meillet-chateaumeillant.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article2621>



formation des délégués titulaires et suppléants

- CESC -



Date de mise en ligne : mercredi 17 octobre 2012

Copyright © COLLEGE ANTOINE MEILLET - Tous droits réservés

Ce matin, j'ai remis aux délégués titulaires et suppléants le livret du délégué. Avec ce livret, chaque élu a découvert :

" le fonctionnement du collège : personnel, missions, instances

" la mission de délégué c'est-à-dire de porte parole des camarades dans la classe , durant le conseil de classe , au sein des différentes institutions

Ces représentants élèves pourront aussi préparer le conseil de classe, rédiger leur synthèse.

Bien sûr pour mener cette mission, ils auront besoin de l'appui de leur professeur principal. Je compte aussi les réunir début décembre pour discuter avec eux des difficultés rencontrées.

A tout moment, ils pourront aussi compter de mon aide et de celle de tous les adultes qui les encadrent.

Mme Barret